



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 9 octobre 2024

LES DÉTENTEURS D'ARMES : CHASSEURS, ANCIENS CHASSEURS ET TIREURS SPORTIFS ONT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024 POUR CRÉER LEUR COMPTE DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

Les détenteurs d'armes au titre de la chasse ou du tir sportif sont tenus de posséder un compte SIA (système d'information sur les armes) d'ici au 31 décembre 2024.

Au-delà de cette date, les détenteurs, chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs non-inscrits dans le SIA ne pourront ni acheter, ni vendre, ni faire réparer leurs armes. Ils seront, par ailleurs, en infraction avec la réglementation sur les armes et susceptibles de faire l'objet d'une mesure administrative (saisie des armes).

La création de compte se fait sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>.

En cas de difficulté pour créer leur compte, les détenteurs peuvent se faire aider dans les points d'accueil numériques en préfectures, par la fédération départementale des chasseurs de leur département, par leur club de tir ou encore une armurerie.

Depuis leur compte personnel SIA, les chasseurs et tireurs sportifs :

- ont un accès direct à leur râtelier numérique
- peuvent visualiser les armes qu'ils détiennent,
- peuvent également, en outre, éditer de façon totalement autonome leur carte européenne d'arme à feu (e-CEAF).

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication
interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 87 01 99 92

06 84 30 61 22

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr
@prefet26

